



**Le greffe sera fermé  
du vendredi 22 décembre 2017  
jusqu'au mercredi 3 janvier 2018 à 08h30**

**Pensez à retirer les clés avant le 22 décembre pour vos réservations du refuge !**

## **Le mot du Syndic**

**Ho-ho-ho** Cela me semble de saison comme introduction !

Malheureusement, je ne suis pas le Père Noël et mes collègues municipaux ne sont pas non plus une clique de petits elfes. Néanmoins, nous nous efforçons d'accomplir nos tâches avec autant de plaisir que l'équipe précitée, mais avec malheureusement beaucoup moins de joie à distiller.

Force est de constater que, pour notre grand plaisir, certaines de nos actions permettent de réunir les habitants de notre village pour partager des instants conviviaux. Ce samedi 16 décembre, dès 11 heures, il y aura la traditionnelle distribution de sapins au refuge. Puis, le 20 décembre, nous célébrerons le culte de Noël, en plein air, sous le sapin, devant le local de voirie, accompagné des chants des élèves des écoles de Mex. A ces événements s'ajoutent les deux marchés dominicaux, la fête du 1<sup>er</sup> août, celle d'Halloween, ainsi que les concerts des « cabarets des 4 saisons ». Autant d'occasions pour rencontrer vos concitoyens dans un cadre différent de la relation usuelle entre voisins. Je vous invite donc à continuer à participer, ou à découvrir ces manifestations qui permettent de nous rapprocher.

Je profite de cette occasion pour également remercier toutes les personnes qui œuvrent au bon déroulement de la vie communale, chacun étant à son niveau un rouage essentiel dans la bonne marche de l'ensemble. Pour ceux et celles qui désirent s'investir, un peu ou un peu plus, pour la communauté, n'ayez pas peur de le faire savoir au greffe.

Je m'associe à mes collègues municipaux et aux employés communaux pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne année 2018 !





## Indicateur de vitesse

L'indicateur de vitesse a été placé à la rue du Temple (voirie) du 25.10.17 au 09.11.17, soit quinze jours consécutifs, 24/24h. Il en résulte des excès très significatifs de la limite de vitesse autorisée à cet endroit, soit 30 km/h.



Ci-dessous les résultats de ces dépassements:

### Classes de vitesse [V dans km/h]

Temps	Σ	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	>110
00:00-06:00	40	0	0	12	17	11	0	0	0	0	0	0	0
06:00-09:00	386	0	4	148	157	65	11	1	0	0	0	0	0
15:00-19:00	787	0	14	230	402	124	16	1	0	0	0	0	0
06:00-22:00	2184	1	33	677	1042	389	40	2	0	0	0	0	0
00:00-24:00	2262	1	34	695	1083	407	40	2	0	0	0	0	0

### Chiffres de vitesse [V dans km/h]



réussite de SAFETY DSD

Vmin	Vavg	Vmax	V15	V50	V85	Vexc %	Vin	Vout	Vred	Vred %
5	34	65	27	34	42	67.7	34	32	-2	-6

#### Descriptions

Vmin: vitesse minimale

Vavg: vitesse moyenne

Vmax: vitesse maximale

V15: vitesse critique pour les premiers véhicules 15%

V50: vitesse critique pour les premiers véhicules 50%

V85: vitesse critique pour les premiers véhicules 85%

Vexc %: excès de vitesse en %

Vin: Vitesse moyenne d'entrée

Vout: Vitesse moyenne de sortie

Vred: réduction de vitesse moyenne entre la vitesse d'entrée et la vitesse de sortie



## Nuisances et tapage nocturnes à respecter

Nous avons eu quelques remarques concernant des nuisances de voisinage. Nous rappelons que tout acte de nature à troubler l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics est interdit, que ce soit durant la journée ou la nuit.

En effet, certains habitants, par leurs horaires irréguliers, sont amenés à dormir tard le matin ou à se reposer l'après-midi. Il est vrai que d'entendre, par exemple, des chiens aboyer dans les jardins à toute heure du jour ou de la nuit n'est pas très agréable, c'est même carrément insupportable !

Faisons preuve de courtoisie et d'attention envers nos voisins. Respectons la tranquillité de chacun !



## Naturalisations

En 2017, une personne s'est naturalisée et huit sont en cours !



# INFORMEX



## Transports publics

Nous rappelons que depuis le 10 décembre 2016 l'offre de la ligne 56/91 a été augmentée afin d'encourager les usagers à prendre les transports publics. Pour l'année 2018, la subvention de CHF 200.-, sur un abonnement annuel incluant au moins la zone 15, sera à nouveau renouvelée.

Toutefois, au vu des statistiques de nos prestataires, il s'avère que la fréquentation n'atteint pas les objectifs espérés et que le maintien de ce service est remis en question au regard de l'investissement consenti par la commune.

En effet, la commune s'est engagée, en collaboration avec les communes de Villars-Ste-Croix, Vufflens-la-Ville et Bussigny, pour une durée de 2 ans avec les cars postaux. La poursuite de cette collaboration doit être discutée au début de 2018 et au vu de la faible fréquentation et du coût important pour la commune, l'avenir est incertain.



## Taxes communales

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 13 novembre 2017, de fixer les montants des taxes communales en 2017 comme suit:

- ◆ Prix de l'eau: CHF 2.- /m<sup>3</sup>
- ◆ Prix de la concession à CHF 50.-
- ◆ Prix de la location du compteur à CHF 30.-
- ◆ Prix de la taxe annuelle d'épuration à CHF 1.30 m<sup>3</sup>
- ◆ Prix de la taxe d'entretien d'épuration à CHF 0.10 m<sup>3</sup>
- ◆ Taxe forfaitaire pour les déchets à CHF 80.- /personne

Ces prix s'entendent « toutes taxes comprises ».



## Cantine scolaire les « Pic'Fouls »

### Il reste de la place à la cantine !!

Patricia Baudenbacher, Rachel Allistein et Andréa Gee prennent en charge les enfants à la sortie de l'école, pour les accompagner jusqu'à la salle Arlequin où le repas les attend. Un moment de détente et de convivialité est prévu jusqu'à leur retour à l'école ou au bus.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec Patricia Baudenbacher, responsable, au n° 079 632 72 17.





## *Chenilles processionnaires*

Nous vous rappelons que tout propriétaire qui a des nids de chenilles processionnaires du pin est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction de ces nids dès leur apparition et ceci **jusqu'au 15 février de chaque année**, conformément à l'Arrêté cantonal 921.11.1 du 7 décembre 2005.



## *Distribution de l'eau*

En automne 2016, la commune a fait installer une trentaine de mouchards répartis sur l'ensemble du village. Grâce à la résonance, nous avons pu détecter trois fuites sur le réseau qui ont été réparées. En comparant la consommation entre 2015 et 2017, nous avons diminué les pertes de 25 à 15 %, ce qui n'est pas négligeable.

Vous aussi, si vous constatez une différence de consommation entre 2016 et 2017, ceci par le biais des factures d'eau, procédez à un contrôle de vos canalisations : c'est peut-être un robinet qui goutte, un WC qui coule, l'arrosage automatique défaillant, etc. Tous les compteurs ont été changés ces dernières années et sont munis d'un émetteur permettant le relevé à distance, réduisant sensiblement les risques d'erreur.



## *Agenda*

- |              |       |  |
|--------------|-------|--|
| ⇒ 16.12.2017 | 11h00 | Distribution des sapins, refuge                          |
| ⇒ 20.12.2017 | 19h00 | Culte de Noël en plein air, devant le local de la voirie |



**La Municipalité vous souhaite d'excellentes fêtes  
de fin d'année ainsi qu'une bonne et  
heureuse année 2018**